

PROGRAMME DES 3 JOURNEES DE FORMATION



Objectifs

Le contenu des 3 jours de formation complète les connaissances des stagiaires et permet tout au long de la formation de répondre à ces 3 objectifs :

- ◆ Enrichir et préciser son projet d'installation
- ◆ Approfondir les documents et démarches pour l'installation,
- ◆ Rencontrer les acteurs agricoles du département et d'autres porteurs de projets



Programme (version 2024-2025)

1^{ère} journée - en présence d'un JA récemment installé

- ◆ Objectifs professionnels et personnels, les valeurs et la vision
- ◆ Analyse globale du projet et présentation au groupe

2^{ème} journée - en présence (1/2 journée) d'un responsable professionnel

- ◆ Autorisations d'exploiter, PAC, autres aides et subventions, parcours JA et engagements
- ◆ Enjeu du territoire, réglementations, acteurs et outils locaux, agroécologie

3^{ème} journée - en présence des acteurs agricoles

- ◆ Affiliation sociale
- ◆ Les acteurs du département pour vos questions économiques et juridiques ; les moyens pour suivre l'actualité ; plan d'actions et échéances à venir



Méthodes pédagogiques

- ◆ Travail personnel, échanges en groupes, jeux de rôles, rencontre en face à face.



Modalités d'évaluation

- ◆ L'atteinte des objectifs sera évaluée tout au long de la formation par des tours de table

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : 9 h - 17 h
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

Lieu : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
52 avenue des Iles—74000 ANNECY

Responsable de stage : Johanna MAMASIAN-ROY, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Animatrice du stage : Conseillère d'entreprise ou conseillère installation Chambre d'agriculture

Intervenants : Différents intervenants des organismes agricoles de Savoie Mont-Blanc

Public : Porteurs de projet (JA et non JA) en agriculture

Pré-requis : Avoir un projet de création ou reprise d'entreprise en agriculture

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION

INSTALLATION TRANSMISSION RELATIONS
HUMAINES

Stage installation

21 h

Session n°8 :

08, 14 & 19 novembre 2024

Annecy (74)

Contact

Audrey TREVISIOL
04 57 08 70 11
formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 13/06/2024

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.
(Article L. 6353-3 du code du travail). Inscription au plus tard 1 semaine avant le démarrage

A retourner à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Je soussigné(e), (Nom, Prénom)

Né(e) le .. / .. / .. À

Adresse

Code Postal Commune

Tél .. / .. / .. / .. / .. / ..

Mail

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

- Chef d'exploitation Aide familial MSA Conjoint(e) collaborateur MSA
 Cotisant(e) solidaire Salarié(e) secteur agricole Salarié(e) autre secteur
 Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé Porteur de projet (PPP agréé) Autre (merci de préciser) :

A quel ordre doit-on établir la facture (GAEC, EARL, ...) ?

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

M'inscris à la formation intitulée : « Stage installation - 21 h »

Durée : 3 jours Responsable de stage : Johanna MAMASIAN-ROY

Date du stage : 08, 14 et 19/11/2024 Lieu : Chambre d'agriculture - 74000 Annecy

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

93 € pour tous les porteurs de projet (prix net de TVA)

Le règlement se fera à l'issue de la formation lorsque vous recevrez la facture.

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

.... /

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.
En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais vous sera facturée.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*rayez cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

Fait en double exemplaire, le : / /

A :

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....
.....
.....
.....